

**Volet Technique de demande d’aide pour la récupération d’énergie fatale**

*[ ]* Volet administratif| *[x]*  Volet technique | *[ ]*  Volet financier

**SEULE LA TRANSMISSION DES 3 VOLETS COMPLETS FERA L’OBJET D’UN EXAMEN DE DEMANDE**

**LES AIDES DE L’ADEME NE CONSTITUENT PAS UN DROIT DE DELIVRANCE ET N’ONT PAS DE CARACTERE SYSTEMATIQUE**

Le document ci-joint constitue le **dossier technique simplifié** à remplir par le porteur d’un projet concernant la mise en œuvre d’une installation biomasse énergie dans le cadre des **dossiers accompagnés par une aide forfaitaire.**

Les conditions d’éligibilités sont précisées dans la fiche descriptive disponible sur la page fonds chaleur du site www.ademe.fr

Il est impératif de rendre ce dossier complété au format texte modifiable (type word).

***Seuls les points 1 à 6 sont à compléter par le porteur ; les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés.***

***Les points 7 à 9 sont fournis à titre indicatif sur les engagements attendus par l’ADEME en cas d’octroi d’aide.***

Les réponses aux questions soulevées dans ce document ne sont pas optionnelles : tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Au préalable, il est demandé au porteur de projet de prendre connaissance des règles générales de l’ADEME : <https://www.ademe.fr> rubrique Les aides financières de l’ADEME

Pour toute précision, veuillez contacter la direction régionale ADEME du lieu de réalisation de votre projet.

**SOMMAIRE**

[1 Contexte de l’operation 3](#_Toc35612163)

[**1.1** **Cadre de l’opération** 3](#_Toc35612164)

[**1.2** **Intégration au territoire, historique de la situation existante** 3](#_Toc35612165)

[**1.3** **Actions et études de faisabilité réalisées pour le montage de l’opération (schéma directeur…) et sur les process (si nécessaire)** 3](#_Toc35612166)

[**1.4** **Démarche d’économie d’énergie et description des besoins thermiques actuels et futurs** 3](#_Toc35612167)

[2 Objectifs attendus de l’opération 4](#_Toc35612168)

[**2.1** **Energétique (développement des EnR)** 4](#_Toc35612169)

[**2.2** **Environnemental (CO2 ou GES évités…)** 4](#_Toc35612170)

[**2.3** **Economique (impact pour les clients ou usagers)** 4](#_Toc35612171)

[**2.4** **Social (création d'emplois, développement de filières locales…)** 4](#_Toc35612172)

[3 Description de l’operation 4](#_Toc35612173)

[**3.1** **Dimensionnement de l'installation de production Enr&R et/ou du réseau de chaleur (le cas échéant)** 4](#_Toc35612174)

[**3.2** **Descriptif technique de l'installation et de ses performances (ex taux EnR&R injecté dans le réseau, densité moyenne de l’extension, longueur de tranchée…)** 5](#_Toc35612175)

[**3.3** **Dans le cas spécifique de la récupération de chaleur fatale sur unités d’incinération (UIOM et UIDD)** 6](#_Toc35612176)

[**3.4** **Montage juridique et contractuel / couverture des risques** 7](#_Toc35612177)

[**3.5** **Bilan énergétique avant et après opération** 7](#_Toc35612178)

[**3.6** **Impact environnemental (CO2, qualité air …)** 7](#_Toc35612179)

[**3.7** **Système de comptage, suivi, reporting de la production EnR&R** 8](#_Toc35612180)

[4 Suivi et planning du projet 8](#_Toc35612181)

[5 Pièces techniques à fournir à l’ADEME 9](#_Toc35612182)

[6 Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet 9](#_Toc35612183)

[7 Autres engagements du bénéficiaire 10](#_Toc35612184)

[***7.1*** **Engagement sur la valorisation thermique** 10](#_Toc35612185)

[***7.2*** **Engagement sur le système de comptage** 10](#_Toc35612186)

[8 Rapports/documents à remettre à l’ADEME 10](#_Toc35612187)

[Annexe 1 :Modèle fiche « ils l’ont fait » 12](file:///C%3A%5CUsers%5Ccaireyremom%5COneDrive%20-%20ADEMEBox%5C0FONDS%20CHALEUR%5Csimul%20syst%C3%A8m%20aide%5C0%20M%C3%A9thode%20FC%202020%5CVolets%20Tech%2020%5CVTech-Tab%20misenligne%5CChal%20fatale%5CVTech_Chaleur_Fatale_20-03-20.docx#_Toc35612188)

Objet de l’opération

***Synthèse de l’opération (10 lignes max)***

*Insérer une présentation succincte du projet ainsi qu’un résumé du contexte local de l’opération mettant en avant les points forts/clefs et éventuellement les points faibles avec les réponses apportées (ce paragraphe doit permettre d’avoir une vision globale du dossier).*

*Exemple : Il s’agit d’un projet récupération de chaleur fatale de XX pour alimenter YY sur la commune de ZZ.*

# Contexte de l’operation

## **Cadre de l’opération**

***Présentation du maître d’ouvrage :***

* ***Projet secteur collectif :***
	+ *Maitre d’ouvrage : Entité délégante ou collectivité*
	+ *Exploitant de la production*
	+ *Exploitant du réseau de chaleur (le cas échéant)*

*Le cas échéant :*

* + *Type de Contrat : DSP entre la collectivité et le délégataire, Régie, …*
	+ *Type d’abonnés et relations avec le délégataire,*
	+ *Insérer un descriptif succinct de l’historique de la DSP : échéances des différents contrats (de la DSP, …), protocole d’accord, avenants de DSP, rapport de contrôle annuel de DSP*
	+ *…*
* ***Projet secteur entreprise / industriel :***
	+ ***Maitre d’ouvrage***
	+ ***Description de l’activité du site***
	+ ***Secteur d’activité du maître d’ouvrage (code APE)***
	+ *Exploitant de la production*
	+ *Exploitant du réseau de chaleur (le cas échéant)*

***Schéma******de l’organisation*** *: Un synoptique ou descriptif présentant l'identification, les rôles et relations des intervenants sur les productions et réseau de chaleur associées le cas échéant.*

## **Intégration au territoire, historique de la situation existante**

*Insérer*

* *un descriptif de la situation existante*
* *un argumentaire sur l’intérêt du projet par rapport à la situation actuelle et les perspectives*

## **Actions et études de faisabilité réalisées pour le montage de l’opération (schéma directeur…) et sur les process (si nécessaire)**

*Décrire succinctement les actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet*

*Indiquer le / les bureaux d’études ayant réalisés les études de faisabilité du projet, ainsi que l’AMO éventuel.*

***Joindre l’étude de faisabilité du projet***

## **Démarche d’économie d’énergie et description des besoins thermiques actuels et futurs**

*Pour la récupération de chaleur fatale :*

*Indiquer le plan d’actions d’économie d’énergie : descriptif, le cas échéant, des travaux d’économie d’énergie prévus sur les procédés concernés par le projet.*

*Pour les bâtiments alimentés par la récupération de chaleur :*

*Décrire les actions d’économie d’énergie déjà mises en œuvre (calendrier, patrimoine visé, …) :*

*Indiquer le gain d'énergie thermique associé pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an :*

*Décrire les démarches d'économie d'énergie prévues (calendrier, patrimoine visé, …) :*

*Indiquer le gain d'énergie thermique associé et pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an :*

***Joindre les études/audits sur la performance énergétique des bâtiments concernés (pièce n°2).***

# Objectifs attendus de l’opération

## **Energétique (développement des EnR)**

*Substitution direct d’énergie fossile par une énergie renouvelable locale*

## **Environnemental (CO2 ou GES évités…)**

*Maitrise de l’impact du projet en matière de qualité de l’air par la mise en œuvre de mesures primaires (professionnalisation de l’exploitation, maitrise de la combustion) et secondaires (mise en œuvre des meilleures technologies disponibles de traitement des fumées), …*

***Pour les entreprises****: le site est certifié ISO 50 001*

## **Economique (impact pour les clients ou usagers)**

***Pour le collectif :***

*Projets majoritairement dans le secteur du logement social particulièrement…*

*Diminution du prix de la chaleur pour les usagers du réseau avec une évolution maîtrisée dans le temps…*

*Le projet fait appel à des compétences disponibles localement (notamment pour l’approvisionnement et l’exploitation, mais aussi lors de la phase de réalisation), …*

***Pour les entreprises :***

*Le projet fait appel à des compétences disponibles localement (notamment pour l’approvisionnement et l’exploitation, mais aussi lors de la phase de réalisation).*

*Des synergies entre partenaires industriels ont été mises en place (Écologie Industrielle et Territoriale), un gisement de bois déchet initialement destiné à l’export ou l’enfouissement est valorisé énergétiquement.*

## **Social (création d'emplois, développement de filières locales…)**

*L’essentiel des retombées économiques sera local (emploi, CA) et favorisera les usagers en diminuant leur facture énergétique…*

*Le projet fait appel à une ressource disponible à l’échelle inter-régionale, en substitution d’énergies fossiles importées*

*Il s’agit d’un projet structurant à l’échelle du territoire, intégré dans une réflexion globale sur la gestion des utilités énergétiques…*

*Mise en place d’un outil de production et de distribution d’énergie commun, qui fédère le territoire de la ville…*

# Description de l’operation

## **Dimensionnement de l'installation de production Enr&R et/ou du réseau de chaleur (le cas échéant)**

### Description de la source de chaleur fatale :

*Description synthétique du procédé producteur de chaleur fatale*

*Préciser la nature de la source de chaleur fatale (gazeux, liquide, diffus), la disponibilité sur une année, la température, le débit…*

### Description des besoins couverts par le projet de récupération de chaleur fatale

*Description synthétique du site consommateur de chaleur fatale, ainsi que des moyens actuels de production et de distribution d’énergie.*

*Préciser :*

*- l’usage de chaleur fatale (autres procédés du site, chauffage via réseau technique ou réseau de chaleur),*

*- l’énergie (nature et quantité annuelle) substituée par la chaleur fatale.*

*- le taux de couverture des besoins par l’énergie de récupération*

*- la demande annuelle en chaleur et /ou en froid (kWhfroid), qui pourra être représentée par la construction de courbes de charge annuelle[[1]](#footnote-1) (courbe monotone).*

**

*Décrire les besoins thermiques actuels et futurs, en faisant apparaître l’impact des actions d’économie d’énergie planifiées.*

*Ces données devront s’appuyer sur les études récentes (moins de deux ans) menées sur ce sujet (à joindre obligatoirement) : diagnostic énergétique et/ou l’étude de faisabilité*[[2]](#footnote-2) *mené(e**) sur les éléments visés par le projet (procédés, bâtiment…), ainsi que sur tous les autres éléments du site en interaction sur le plan énergétique avec lesdits éléments.*

## **Descriptif technique de l'installation et de ses performances (ex taux EnR&R injecté dans le réseau, densité moyenne de l’extension, longueur de tranchée…)**

*Description des équipements prévus :*

*- Système de captage,*

*- système de stockage de chaleur (horaire ou journalier),*

*- système de remontée de température,*

*- système de production de froid,*

*- transport et distribution,*

*- valorisation.*

*Préciser les principales caractéristiques techniques des équipements envisagés (rendements, matériaux, fluide, SCOP et SEER[[3]](#footnote-3)…) ainsi que le nom des équipementiers pressentis pour le projet.*

*Justification du dimensionnement de ces équipements à partir des courbes monotones annuelles.*

|  |
| --- |
| **Résumé technique du système de récupération et de valorisation d’énergie** |
| Type d’énergie de récupération | - Chaleur fatale : gazeux, liquide, diffus / tout secteur (Industrie, data centers, UIOM, STEP…)- Gaz fatale : gaz sous-produit par le procédé et énergétiquement valorisable (CO, gaz de four à coke, gaz de four à arc, H2…) inclus l’énergie de détente du gaz |
| Secteur d’activité du vendeur de chaleur[[4]](#footnote-4) | Industrie dite manufacturière(Chimie, Papiers-cartons, métaux, agro-alimentaire, matériaux non métalliques, autres secteurs industriels…)Secteur du raffinageUIOM / UVE / UIDDSTEPData-centersAutre tertiaire, préciser |
| Puissance thermique récupérée | en MW |
| Température du gisement de chaleur | °C |
| Quantité de chaleur fatale valorisée (point de livraison ou en entrée PAC/CMV/TFP/groupe absorption) | MWh/an |
| Installation d’une machine thermodynamique | OUI :- PAC- CMV- PAC en montage TFP- groupe absorption NON (supprimer les 4 lignes ci-dessous) |
| Nature du compresseur | Electrique ou gaz naturel |
| Quantité de chaleur produite (sortie PAC/CMV/TFP/groupe absorption) | MWh/an |
| Quantité de froid produit (sortie PAC/CMV/TFP/groupe absorption) | MWh/an |
| Consommation compresseur et/ou auxiliaires (condenseur, pompes, ventilateurs, et éventuellement dégivrage) | MWh/an |
| Création ou extension d’un réseau de chaleur (chauffage de bureaux ou externe) | OUI / NON |
| Nombre de tonnes équivalent CO2 évitées | teqCO2/an |

***Joindre obligatoirement un schéma de principe lisible (A3 ou A4) du système de récupération de chaleur avec les bilans énergétiques, les compteurs d’énergie et le cas échéant les systèmes de stockage / remontée température (pièce n°3).***

## **Dans le cas spécifique de la récupération de chaleur fatale sur unités d’incinération (UIOM et UIDD)**

*Sur le volet « déchets », préciser :*

*Date de construction*

*Date d’installation des fours et leurs durées de vie*

*Principales étapes de développement et d'investissements passés*

*Régime juridique d'exploitation et date de fin du régime juridique*

 *Pour les Unités d’Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)*

*Validation de la conformité de l'utilisation de l'UIOM avec les plans "déchets" départementaux ou régionaux*

*La répartition, le volume et l'origine des déchets actuellement incinérés : OMR, DAE, Boues de STEP, DASRI*

*Le nombre d'habitants de référence,*

*Le ratio kg/hab d’OMR incinérées,*

*Une projection sur 12 ans qui correspond à la durée prévue pour les plans régionaux de gestion des déchets (6 ans + 6 ans de perspective) du volume et du mix incinérés, Nb hab et ratio kg/hab (hypothèses de calculs à préciser).*

*Pour les Unités d’Incinérations de Déchets Dangereux (UIDD)*

*La répartition, le volume et l'origine des déchets actuellement incinérés (dangereux, non dangereux le cas échéant), ainsi que son évolution attendue.*

*Bilan énergétique : dresser le bilan énergétique annuel de l’unité d’incinération avant et après opération, intégrant notamment :*

*- l’éventuelle perte de production électrique annuelle (avec détail sur le soutirage de débits de vapeur pris en compte) et l’impact économique associé*

*- le calcul du R1*[[5]](#footnote-5) *et de l'EEMA[[6]](#footnote-6) : leur signification et les hypothèses de calcul avant et après travaux*

*- Spécifiquement pour les UIOM : l'impact potentiel sur la TGAP de l’optimisation énergétique de l’UIOM*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Avant opération** | **Après opération** |
| **Tonnage incinéré** | t/an |  |  |
| **Energie contenue dans les déchets (issue du PCI pris en compte)** | MWh/an |  |  |
| **Energie totale produite (sortie de chaudière)** | MWh/an |  |  |
| **Energie électrique produite**  | MWhelec/an |  |  |
| vendue  |  |  |  |
| Autoconsommée |  |  |  |
| **Energie thermique produite** | MWhth/an |  |  |
| vendue  |  |  |  |
| Autoconsommée |  |  |  |
| **Rendement global (EEMA)** | % |  |  |
| **R1 français (=Pe)**  | % |  |  |

## **Montage juridique et contractuel / couverture des risques**

*Description des engagements apportés par les différents acteurs projet afin de garantir le projet dans son ensemble.*

## **Bilan énergétique avant et après opération**

## **Impact environnemental (CO2, qualité air …)**

* *Evaluation des gains en émissions polluantes (NOx, SOx, PM)*
* *Évaluation des gains en émission de gaz à effet de serre (CO2 évitées), sur la base des facteurs de conversion de la BASE CARBONE de l’ADEME.*





*Pour l’électricité : 53 kg de CO2 / MWh*

Figure 2 : base des facteurs de conversion de la BASE CARBONE - ADEME

## **Système de comptage, suivi, reporting de la production EnR&R**

*Décrire le système de comptage destiné à assurer le suivi du fonctionnement et des performances des installations, et de vérifier la quantité d’énergie effectivement valorisée (cf. paragrapheX méthode fonds chaleur).*

*Préciser sur le schéma de principe du système de récupération l’implantation des compteurs d’énergie.*

*L’installation et l’exploitation du compteur devront respecter les mêmes modalités que les installations biomasse accompagnées par le Fonds Chaleur, répertoriées dans le cahier des charges de l’ADEME « Suivi à distance de la production d’énergie thermique ». Ce cahier des charges est disponible sur* [*www.ademe.fr/suivi-a-distance-production-denergie-thermique-installations-biomasse-energie*](http://www.ademe.fr/suivi-a-distance-production-denergie-thermique-installations-biomasse-energie)*.*

# Suivi et planning du projet

*Insérer un calendrier de réalisation faisant apparaître toutes les tranches de travaux, phases de développement du réseau et de mise en service de chaque tronçon.*

*Indiquer les dates prévisionnelles clés suivantes :*

*Démarrage des travaux,*

*Mise en service de la chaufferie,*

*Mise en service des réseaux,*

*Raccordement des différentes tranches.*

# Pièces techniques à fournir à l’ADEME

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro** | **Nom de la pièce** | **Auto-contrôle** |
|  | étude énergétique préalable de moins de 2 ans : diagnostic énergétique et/ou l’étude de faisabilité mené(e) sur les éléments visés par le projet (procédés, bâtiment…), ainsi que sur tous les autres éléments du site en interaction sur le plan énergétique avec lesdits éléments |  |
|  | Etudes/audits sur la performance énergétique des bâtiments |  |
|  | Schéma de principe lisible (A3 ou A4) du système de récupération de chaleur avec les bilans énergétiques, les compteurs d’énergie et le cas échéant les systèmes de stockage / remontée température.  |  |
|  | Documents attestant de l’engagement dans le projet de l’ensemble des parties prenantes (fournisseur ou consommateur de l’énergie) ainsi que des modalités économiques et contractuelles du projet (prix de vente de chaleur, durée d’engagement, …) |  |
|  | Dans le cas où un cumul CEE/FC est possible (cf modalités Fonds chaleur 2020) :-Un courrier attestant du renoncement à une aide complémentaire CEE**OU**-Un courrier attestant du volume de CEE, en MWh cumac, contractualisé avec le délégataire ou l’obligé retenu*A noter :* *Pour que le dossier de demande de CEE soit recevable auprès du PNCEE (pôle national CEE), le contrat CEE avec le délégataire ou l’obligé retenu devra être signé avant que la demande d’aide soit déposée auprès de l’ADEME.**Le niveau d’aide CEE perçu reste soumis à validation du PNCEE dans le cadre de la procédure propre aux CEE.* |  |
|  | Tout autre document jugés utile par le candidat |  |

# Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

**Conformément à l’article 2 des règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage** à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation, …) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.**

Pour les investissements, le bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le logo de l’ADEME et mentionnant son soutien financier.

# Autres engagements du bénéficiaire

Le projet doit respecter toutes les lois et normes applicables et le bénéficiaire doit obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires relatives à la conformité des installations.

***Les mentions figurant en vert sont des variantes laissées à la discrétion de l’ADEME en fonction de la typologie du projet.***

## **Engagement sur la valorisation thermique**

Le bénéficiaire s’engage sur une valorisation thermique de ………...MWh/an, soit ……….. tep/an.

(Au point de livraison ou en entrée PAC/CMV/TFP/groupe absorption)

## **Engagement sur le système de comptage**

Le bénéficiaire s’engage à mettre en place une instrumentation destinée à assurer le suivi du fonctionnement et des performances des installations pendant toute la durée de leur exploitation. L'installation et l'exploitation de comptages doit se faire dans le respect du décret 2006-447 (marquage CE) concernant les comptages transactionnels.

Il en assurera obligatoirement les frais d’entretien et s’assurera de la validité des données mesurées.

L’installation et l’exploitation du compteur ainsi que la transmission quotidienne de la production thermique par télérelevage (uniquement pour les installations supérieures à 12000 MWh/an) devront respecter les mêmes modalités que les installations biomasse accompagnées par le Fonds Chaleur, répertoriées dans le cahier des charges de l’ADEME « Suivi à distance de la production d’énergie thermique », ainsi que les fiches techniques par type de fluide caloporteur auxquelles ce cahier des charges fait référence. Ces documents sont disponibles sur [www.ademe.fr/suivi-a-distance-production-denergie-thermique-installations-biomasse-energie](http://www.ademe.fr/suivi-a-distance-production-denergie-thermique-installations-biomasse-energie).

Les installations soumises à la transmission quotidienne de la production thermique par télérelevage se verront attribuer un numéro d’identification à la plateforme de télétransmission lors de la mise en service de l’installation.

Le maître d'ouvrage devra proposer une date de déclenchement du comptage de la chaleur dans un délai maximum de 6 mois après la mise en service de l’installation et sera susceptible d’être contrôlé pour vérifier l’installation et l’exploitation correcte du compteur. En cas de dysfonctionnement du système de comptage et en application des règles générales, l'ADEME se réserve le droit de suspendre les aides et de demander la restitution des aides déjà attribuées.

L’ADEME pourra tenir compte d’aléas non imputables au bénéficiaire de l’aide dans la détermination de la date de démarrage du comptage de la chaleur. Le bénéficiaire de l’aide devra cependant alerter l’ADEME suffisamment en amont et préciser clairement les raisons.

# Rapports/documents à remettre à l’ADEME

Le maître d’ouvrage bénéficiaire devra transmettre à l’ADEME :

**□ Un rapport d’avancement, à remettre, dans les 3 mois suivant la mise en service de l’installation de récupération de chaleur comprenant** :

* Une description de l’installation précisant notamment la marque et le modèle des équipements ainsi que le cas échéant la performance
* Le schéma des flux thermiques de l’installation
* La copie des procès-verbaux de réception définitive des installations attestant du bon fonctionnement de l’installation ;
* Plan de masse définitif avec les échangeurs et réseaux
* La propositiond’une date de déclenchement du comptage de la chaleur

**□** Un **rapport final, à remettre dans un délai maximum de 24 mois après la mise en service de l’installation et avant la date de fin de l’opération comprenant :**

* Un bilan énergétique présentant les résultats réels consolidés sur une pleine année de production :

Deux situations sont à distinguer (supprimer les mentions inutiles) :

Pour les installations inférieures ou égales à 12 GWh/an:

Présentation dans un délai maximum de 24 mois après la réception de l'installation des résultats réels de la production de chaleur restituée consolidée au moins sur 12 mois mesurée au(x) compteur(s) d’énergie

OU

Pour les installations supérieures à 12 GWh/an (télérelevé du compteur):

Présentation dans un délai maximum de 24 mois après la réception de l'installation des résultats réels de la production de chaleur restituée consolidée au moins sur 12 mois télérelevés sur le compteur de chaleur (engagement du bénéficiaire de transmettre les télérelevés du compteur pendant 3 ans)

* Les modifications techniques éventuelles apportées sur l’installation
* La liste des problèmes techniques éventuels rencontrés depuis la mise en service de l’installation
* Une proposition de fiche « Ils l’ont fait » dûment complétée (selon le modèle en annexe ci-dessous à demander à l’ADEME en version informatique). Dans le cas d’une diffusion de cette fiche sur les sites internet de l’ADEME, sa version finale sera laissée à la discrétion de l’ADEME pouvant effectuer des modifications le cas échéant.



**Annexe 1 :Modèle fiche « ils l’ont fait »**

Photo d’illustration – Bandeau horizontal



**Titre de l’action**

**Pourquoi agir**

**Présentation du bénéficiaire et annonce de l’action.**

Contexte national et local. Enjeux pour le bénéficiaire

Action et soutien de la DR ADEME

Logos bénéficiaire et financeurs

***Région***

***Ville (n° département)***

***Bénéficiaire***

*Nom du bénéficiaire*

***Partenaires***

*- Direction régionale de l’ADEME en*

 *XXXXX*

*- Autre financeur*

*- Autre financeur*

***Coût (HT)***

***Coût global*** *: XXX k€*

***Financement :***

*- ADEME : XXX k€*

*- Autre financeur : XXX k€*

*- Autre financeur : XXX k€*

***Bilan en chiffres***

*- Chiffre clé*

*- Chiffre clé*

*- Chiffre clé*

*- Chiffre clé*

***Date de lancement***

*Année de lancement (pas de mise en service)*



**Présentation et résultats**

Présentation méthodologique

Calendrier

Caractéristiques techniques

Bilan chiffré

*Témoignage.*

**Prénom, nom et fonction du témoin**



**Facteurs de reproductibilité**

Conditions pour dupliquer l’action.

Rôle et interventions de l’ADEME

Schéma ou photo d’illustration

**Focus**

Présentation d’un point technique ou méthodologique spécifique à l’action



POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l’ADEME :

[www.ademe.fr/batiment](http://www.ademe.fr/batiment)

* Le site du bénéficiaire

[www.xxxxx.fr](http://www.xxxxx.fr)

* Le site de l’ADEME en Région à préciser

[www.xxxxx.ademe.fr](http://www.xxxxx.ademe.fr)

CONTACTS

* Bénéficiaire

Tél : XX XX X XX XX

xxxxx@xxxxx.fr

* ADEME Direction régionale Région à préciser

Tél : XX XX XX XX XX

ademe.xxxxx@ademe.fr

**L’ADEME** est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire

et du ministère de l’Enseignement supérieur , de la Recherche et de l’Innovation

Référence ADEME : XXXXXX / Mois et année

**@ademe www.ademe.fr**

1. Pour les projets froid, méthodologique détaillée dans le cahier des charges ADEME « Diagnostic réfrigération dans l’industrie », disponible en ligne : [www.diagademe.fr](http://www.diagademe.fr) [↑](#footnote-ref-1)
2. Le guide pour la rédaction d’un cahier des charges « étude de faisabilité récupération de chaleur fatale » disponible sur [www.diagademe.fr](http://www.diagademe.fr). [↑](#footnote-ref-2)
3. Attention, des critères techniques d’éligibilité existe (cf méthode fonds chaleur) : par exemple, SCOP>4 pour les PAC [↑](#footnote-ref-3)
4. Dans le cas où un tiers investisseur est le bénéficiaire de l’aide, on renseigne le secteur de l’industriel qui fournit la chaleur. [↑](#footnote-ref-4)
5. R1 français (= coefficient Pe), déclaré par les exploitants/syndicats de traitement aux douanes pour la TGAP et défini au JORF n°0287 du 10 décembre 2016 relatif aux installations d’incinération et de coïncinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux [↑](#footnote-ref-5)
6. EEMA : voir page 9 de la « Fiche descriptive récupération chaleur fatale 2018 », disponible sur le site [www.ademe.fr/fondschaleur](http://www.ademe.fr/fondschaleur), pour la définition et la formule de calcul [↑](#footnote-ref-6)